



La LETTRE de l'ACPERVIE - SOS MATERNITÉ

N° 172 • février 2014

Association des Chrétiens Protestants & Evangéliques pour le Respect de la VIE

B.P. 29 - 95670 MARLY LA VILLE Tél. 01 34 72 87 67 - CCP 11 825 95 K Paris

Editorial

Le règne de Moloch

Au temps des prophètes, le culte de Moloch avait pignon sur rue, on trouvait naturel de lui sacrifier son premier-né en holocauste. Aujourd'hui, c'est l'avortement qui a pignon sur rue. Bien entendu, la première situation était une laïcité à l'antique : les rois d'Israël et de Juda laissaient leurs sujets libres de leur religion, même s'ils favorisaient à l'occasion le dieu de leur femme et s'ils méprisaient ouvertement le culte de YHWH, réputé refuge d'intégristes fanatiques. L'ennui, c'est que YHWH a «laissé tomber» ce peuple adultère et criminel. Un petit reste a repris le flambeau, heureusement pour nous.

Aujourd'hui, nous sommes en démocratie, avec la liberté, comme le rappelait Soljénitsyne, à propos de la constitution soviétique, «de croire en Dieu ou de ne pas croire en Dieu». L'avortement est donc démocratiquement légalisé, organisé et promu, même si c'est à la suite de gigantesques campagnes de bourrage de crâne médiatique, relayé par le bourrage de crâne démagogue des politiciens de tout poil, ou presque. Tout ceci grâce à l'argent des milliardaires inquiets de la multiplication des pauvres. En fait, l'autorité institutionnelle ne fait que relayer une autorité réelle : l'opinion publique, même quand elle est manipulée. C'est finalement cette opinion générale établie que va suivre l'Etat ... comme au temps des prophètes.

Dès lors, même s'il est naturel de faire élire des candidats qui auront la volonté de défendre le Droit à la Vie, les choses ne changeront pas tant que les coeurs seront fermés dans notre pourtant beau et riche pays, si bien favorisé parmi tous les autres. Les chrétiens sont-ils prêts à promouvoir ce changement, cette conversion ? Notre expérience nous oblige à dire que le l'avortement n'est pas, majoritairement, leur préoccupation.

« Qui enverrai-je ? »

Dr François Volff

Bientôt les Européennes : l’Affaire Estrela

Mme Estrala a présenté au Parlement Européen un projet de résolution soutenu par les lobbies de la culture de mort LGBT, Planning, Marie Stopes... Il appelait l’Union à soutenir partout le «droit à l’avortement», traduisez la suppression de la clause de conscience, et à financer «la santé sexuelle et reproductive», traduire: l’avortement dans les pays pauvres. Bien entendu, il fallait lutter contre «les discriminations», sexuelles bien sûr, et pour l’enseignement de la «théorie du gender» dans toutes les écoles. Présenté le 10 octobre, ce projet avait été renvoyé en commission, puis représenté le 10 Décembre. C’est en prévision de ce 10 Décembre que nous avons envoyé à tous les députés pouvant lire notre langue (français, belges, luxembourgeois, italiens, roumains), le courriel suivant :

«Alors que la pétition UN DE NOUS demandant l’arrêt des subventions pour les expériences sur l’embryon (un des nôtres) a atteint près de 1 900 000 signatures, dont plus de 106 000 en France, ce rapport Estrela va beaucoup plus loin qu’un simple contre-feu: il réclame ni plus ni moins que la suppression de la clause de conscience en matière d’avortement, renouvelant l’initiative d’une député britannique en 2010, qui avait été retournée au point qu’elle-même avait voté contre (7 octobre 2010) :

Résolution 1763 (2010)1

1. Nul hôpital, établissement ou personne ne peut faire l’objet de pressions, être tenu responsable ou subir des discriminations d’aucune sorte pour son refus de réaliser, d’accueillir ou d’assis-

ter un avortement, une fausse couche provoquée ou une euthanasie, ou de s’y soumettre, ni pour son refus d’accomplir toute intervention visant à provoquer la mort d’un fœtus ou d’un embryon humain, quelles qu’en soient les raisons.

2. L’Assemblée parlementaire souligne la nécessité d’affirmer le droit à l’objection de conscience avec la responsabilité de l’Etat d’assurer le droit de chaque patient à recevoir un traitement légal dans un délai approprié. L’Assemblée s’inquiète tout particulièrement de la manière dont la non réglementation de cette pratique touche disproportionnellement les femmes, notamment celles qui ont de faibles revenus ou qui vivent dans les zones rurales.

3. Dans la grande majorité des Etats membres du Conseil de l’Europe, la pratique de l’objection de conscience est dûment réglementée. La pratique de l’objection de conscience par les professionnels de la santé fait l’objet d’un encadrement juridique et politique exhaustif et précis, qui permet d’assurer que les intérêts et les droits tant des prestataires de soins de santé que des individus souhaitant accéder à des services médicaux légaux sont respectés, protégés et réalisés.

4. Etant donné l’obligation faite aux Etats membres d’assurer l’accès à des soins médicaux légaux et de protéger le droit à la santé, ainsi que l’obligation de garantir le respect du droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion des prestataires de soins de santé, l’Assemblée invite les Etats membres du Conseil de l’Europe à élaborer des réglementations exhaustives et précises définissant et réglementant l’objection de conscience eu égard aux soins de santé et aux services médicaux:

4.1. qui garantissent le droit à l’objection de conscience en rapport avec la participation dans la procédure médicale en question;

4.2. qui prévoient que les patients soient informés en temps utile de tout cas d’objection de

conscience, et envoyés chez un autre prestataire de soins de santé;

4.3. qui garantissent que les patients bénéficient d'un traitement approprié, notamment en cas d'urgence.

Cette clause de conscience est refusée aux médecins dans seulement deux pays : la Suède et la Finlande.

J'attire votre attention sur le fait que toute atteinte à la liberté de conscience ramène aux époques sombres où tant d'européens s'exilent dans d'autres pays, jusqu'en Amérique et en Afrique du Sud.

Réponse de Philippe de Villiers

Pour rappel, ce rapport invite l'Union européenne à encourager la PMA, une éducation sexuelle désordonnée, très précoce, sans l'intervention des parents et un « droit » à l'avortement.

En octobre, Philippe de Villiers avait co-signé au nom de son groupe parlementaire ELD une proposition alternative visant à remplacer le texte original en réaffirmant des principes suivants:

- Ces domaines ne relèvent pas des compétences européennes, mais nationales.
- L'éducation des enfants appartient avant tout aux parents, sans ingérence étatique injustifiée
- La liberté de conscience est un droit fondamental ayant pour corollaire l'objection de conscience
- L'avortement et la PMA ne sont en aucun cas des droits fondamentaux.

En plénière, 135 députés ont soutenu la

proposition alternative. Parmi les Députés français, les élus de gauche, du centre et de l'UMP ont rejeté cette résolution (à l'exception d'un député qui a voté en faveur et de deux abstentions).

Le texte a été renvoyé en Commission des droits de la femme où une seconde lecture expéditive a eu lieu. Le service juridique du Parlement a d'ailleurs émis des réserves. Philippe de Villiers a demandé formellement au Président socialiste du Parlement la saisine de ce service pour régulariser la procédure avant un retour en plénière.

Peine perdue, le passage en force continue.

Une fois encore notre groupe Europe Libertés Démocratie propose une résolution de remplacement (amendement 1).

Cette fois-ci le PPE -centre droit- propose également une résolution alternative qui équivaut à un rejet du texte par rappel du principe de subsidiarité (amendement 2).

(M. de Villiers nous a aussi répondu lorsque nous l'avons alerté sur la troisième tentative d'Estrela, pour présenter son rapport le 16 Janvier, mais la Commission a refusé de remettre ça sur le tapis.)

Réponse de Rachida Dati

9 décembre 2013 Bien que n'ayant aucune valeur juridique contraignante, ce texte n'en est pas moins inacceptable dans sa symbolique et dans les idées qu'il véhicule. Les Français qui m'interpellent ne s'y trompent pas.

Dans sa version originelle, le rapport contenait des ambiguïtés sur la théorie du genre, sur l'objection de conscience. Il faisait des injonctions aux États sur la manière dont ils devaient organiser l'éducation sexuelle à l'école ou encore sur l'ouverture de la procréa-

tion médicalement assistée aux femmes lesbiennes. Noyées dans ces préconisations inappropriées, l'affirmation enfin saine du refus de tout recours à la gestation pour autrui, et quelques considérations intéressantes en ce qui concerne l'aide au développement.

Malgré ces trop rares points positifs, très tôt, j'ai manifesté mon opposition totale à ce texte. Nous avons été plusieurs à nous mobiliser pour le faire échouer. Dit simplement, nous considérons que le Parlement européen se mêle ici de ce qui ne le regarde pas !

...

C'est pourquoi, en octobre dernier, alors que le texte était soumis au vote de l'ensemble des Députés européens à Strasbourg, nous avons réussi à obtenir son report en commission parlementaire. Cette procédure est assez rare et montre à quel point de nombreux députés ont été et sont encore aujourd'hui mal à l'aise avec ce texte.

Il y a 10 jours, les membres de la commission chargée des droits des femmes se sont donc de nouveau prononcés sur ce texte. Il a hélas été décidé, à cette occasion, de ne pas ouvrir la possibilité aux députés de déposer de nouveaux amendements. C'est un déni de démocratie que j'ai vivement regretté.

Par le truchement de ce que l'on appelle des votes par division, certains points particulièrement problématiques ont pu être évacués. Mais le texte est encore loin d'être satisfaisant. C'est pourquoi, je m'oppose de manière convaincue au vote du texte dans son ensemble. Les ambiguïtés que je citais précédemment n'ont pas été levées. Elles continuent de m'inquiéter et d'inquiéter les citoyens que nous représentons en tant que député.

L'exemple de ce rapport marquera les esprits, alors que nous ne sommes plus qu'à quelques

mois des élections européennes. Je le regrette.

Le Parlement européen manque ici une bonne occasion de montrer que l'Europe n'a pas à s'occuper de tous les sujets et qu'il est attaché au respect de la souveraineté des États européens. Sauf si une majorité de parlementaires, dont je ferai partie, vote contre ce texte. C'est le message que je continuerai de porter cette semaine à Strasbourg.

Publié par Rachida Dati dans Accueil, Billets d'humeur

Réponse de Philippe Juvin

Tout comme lors de son premier passage en séance plénière le 10 octobre dernier, je vous confirme ma totale opposition à ce texte qui, s'il n'avait pas de valeur législative, avait une valeur d'orientation politique évidente....

Ce texte était l'exemple même de ce que les citoyens européen rejettent : une immixtion idéologique et sournoise dans la manière dont nous concevons nos convictions intimes.

Réponse de Constance Le Grip

Sachez que je suis en opposition avec ce texte et que j'ai eu l'occasion, en mon âme et conscience, de voter contre en commission FEMM le mardi 26 novembre 2013.

Détail des votes

On notera :

1. le vote de Michèle Striffler, (PPE), pour Estrela
2. et celui de Sylvie Goulard (ALDE) qui se présente comme catholique sur tous les plateaux TV et conférences...mais a voté

pour Estrela.

3. et le départ inopiné de Michel Dantin (PPE) juste au début du vote du rapport Estrela (il vote encore quelques secondes plus tôt sur le rapport précédent)

Contre Estrela:

ALDE: Rochefort,

EFD: de Villiers,

NI: Gollnisch, Le Pen Jean-Marie, Le Pen Marine,

PPE: Audy, Berra, Boulland, Cadec, Danjean, Dati, Daul, De Veyrac, Franco, Gallo, Gauzès, Grossetête, Hortefeux, Juvin, Lamas-soure, Le Brun, Le Grip, Mathieu Houillon, Morin-Chartier, Ponga, Proust, Riquet, Roatta, Sanchez-Schmid, Saïfi, Vlasto,

Pour Estrela.

ALDE:, Goulard, Lepage, de Sarnez,

PPE: Striffler,

S&D:Andrieu, Berès, Castex, Cottigny, Guillaume, Hoang Ngoc, Pargneaux, Thomas, Tirolien, Trautmann, Vergnaud,

Verts/ALE: , Alfonsi, Benarab-Attou, Besset, Bicep, Bové, Cochet, Cohn-Bendit, Flautre, Grèze, Jadot, Joly, Keller, Kiil-Nielsen, Rivasi, Zéribi,

Abstention:

ALDE: Bennahmias, Griesbeck, abs PPE:, Auconie, Cavada, abs

Réponse de Nathalie Griesbeck

Mme Nathalie Griesbeck s'étant abstenue (son groupe a voté pour Estrela) nous a fait savoir (18 Décembre 2013) :

(Quant au projet à l'ordre du jour de la session plénière du mois de décembre :). Lors de ce vote, la résolution alternative déposée par les

conservateurs (PPE et ECR) qui indiquait seulement que l'Union Européenne n'était pas compétente dans ces domaines a été adoptée par 334 voix pour, 327 voix contre et 35 abstentions. Je vous informe avoir voté contre la résolution alternative des conservateurs et ce, pour deux raisons : premièrement, au contraire de ce qui est écrit dans cette résolution, l'Union Européenne promeut depuis de nombreuses années l'accès à la santé et l'accès aux soins pour les femmes en Europe et dans le monde ; deuxièmement, les conservateurs ont ici utilisé, de manière assez hypocrite, cet argument selon lequel l'Union Européenne n'était pas compétente, comme un prétexte pour éviter de se prononcer sur ce texte. Je souhaitais, pour ma part, me prononcer sur ce projet de rapport, pour indiquer d'une part mon opposition à certaines des dispositions du rapport (les quelques dispositions restantes mal écrites sur l'éducation sexuelle des enfants par exemple) et d'autre part, mon soutien aux dispositions intéressantes de ce rapport : droit des femmes, droit à la santé, accès des femmes aux soins et services de santé, droit à l'avortement, santé maternelle et infantile, lutte contre les infections sexuellement transmissibles, lutte contre les discriminations, etc.

Autre débat électoral : l'euthanasie

La mort est leur métier (?)

Le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne s'est prononcé Jeudi 16 Janvier contre la décision d'euthanasie passive (la mort par déshydratation lente!) prise par les médecins de Vincent Lambert, un tétraplégique en état de conscience minimale. Cette décision avait été prise en accord avec sa

femme et son neveu. Ils vont faire appel de cette décision devant le Conseil d'Etat.

Les parents, une sœur et un demi-frère de Vincent Lambert avaient saisi la justice après l'annonce du docteur Kariger, chef du service de médecine palliative du CHU, d'arrêter prochainement les traitements de nutrition et d'hydratation artificielles du patient tétraplégique en état de conscience minimale. Tout au long des quatre heures d'audience mercredi, devant une famille divisée qui est repartie de part et d'autre de la salle en s'évitant du regard, les parties se sont opposées mercredi sur la place de Vincent Lambert dans le cadre de la loi Léonetti.

«Vincent est handicapé, il n'est pas atteint d'un mal incurable, il n'est pas en fin de vie sauf si on lui retire son alimentation et son hydratation», a expliqué au tribunal Jérôme Triomphe, l'avocat des parents du patient de 38 ans hospitalisé depuis cinq ans après un accident de la circulation. Avant lui, le rapporteur public avait préconisé le maintien de l'alimentation et l'hydratation artificielles du malade tétraplégique, estimant «que le patient est dans état irréversible mais que sa conscience existe et qu'il est impossible de juger du sens de sa vie», mais il avait enjoint le tribunal de rejeter la demande des requérants de transférer dans un autre centre.

(egora, 16/01/14)

Réponses de médecins :

Par vulcanix, le 16 janvier, 2014 - 15:41.

Remake: Selon son promoteur le DR LEO-NETTI la loi peut s'appliquer dans ce cas d'espèce !! Le tribunal administratif en a jugé autrement. décision surprenante pour certains. Les arguments des 2 parties sont recevables et respectables :

Conviction religieuse pour les parents pour

qu'il le respect de la vie est un dogme vu qu'elle est selon eux d'origine divine. Un expression populaire «tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir !» illustre leur croyance.

Impossibilité de supporter l'état végétatif et de déchéance d'un époux pour la femme d'un proche pour d'autres, qui sans en avoir conscience font un transfert sur eux mêmes.

Enfin confusion de l'établissement et des soignants sur le concept d'acharnement thérapeutique :

Priver d'eau et de nourriture , même par voie parentérale un patient, n'est-ce-pas, selon une expression populaire le laisser mourir de faim et de soif , situation assimilable à de la maltraitance ?

Par contre arrêter des traitements (chimiothérapie, etc.) considérés comme inefficaces, augmenter les antalgiques etc., ne plus faire des examens invasifs, comme cela est la règle dans les unités de soins palliatifs c'est bien cesser tout acharnement thérapeutique.

Par pithiviers, le 17 janvier, 2014 - 22:30.

Moi, ce que je ne comprends pas...C'est que l'on dise que Léonetti ne comprend pas. Il est pourtant bien écrit dans sa loi que ce sont les traitements qu'il est question d'arrêter, mais QU'AU CONTRAIRE, les soins doivent être continués. Ignore-t-il la différence entre un traitement (et il s'agit du traitement de l'état gravissime, et pas de traitements occasionnels, comme une antibiothérapie si infection urinaire, par ex) et un soin ?

L'euthanasie quand ça me chante

L'aide-soignante d'une maison de retraite de Chambéry a été mise en examen jeudi 16 Janvier pour «six empoisonnements et trois

tentatives d'empoisonnement sur personnes vulnérables". Placée en garde à vue mardi, elle était entendue par la police judiciaire dans le cadre d'une enquête sur la mort suspecte d'une pensionnaire de 84 ans, décédée brutalement le 29 novembre. Au cours de son audition, elle a reconnu avoir "voulu soulager les souffrances de six personnes qui sont décédées depuis début octobre". Elle "ne reconnaît pas avoir voulu les tuer".

Cette femme de 30 ans, employée au sein de l'Ehpad du Césalet de Jacob-Bellecombette (près de Chambéry), depuis l'été 2012, a administré un "cocktail de psychotropes" à neuf pensionnaires "qui n'étaient pas en fin de vie", selon le parquet. Outre les six décès, selon la vice-procureure de Chambéry, Dietlind Baudoin, trois patients ont été victimes de malaises, après avoir été empoisonnés. [Avec lefigaro.fr]

Réponse : Par catach, le 13 décembre, 2013 - 17:30.

Compétences ?? Les Aides Soignantes et autres agents ont le droit de distribuer les médicaments en EHPAD, car sinon l'infirmière étant habituellement seule finit de le faire vers 9h45 ou 10h, ce qui cause problème avec 3 prises quotidiennes de paracétamol ou d'ATB par exemple. Rappelons qu'un EHPAD est un établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes et non un établissement de santé, et que les réglementations qui s'y appliquent sont différentes de celles d'un hôpital ou d'une clinique. Par ailleurs, même à l'hôpital les médicaments ne sont habituellement pas sous clé pour l'équipe soignante, hormis les toxiques.

Le problème des euthanasies sauvages ne semble pas tant lié à un problème de compétence qu'à un, hmm, malaise intérieur du soignant (médecin, IDE, AS ou autre..) qui s'autorise à disposer de la vie de personnes

qui n'ont jamais réclamé d'être expédiées ad patres. Et il se trouve toujours un nombre impressionnant de personnes, soignants ou non, pour admettre le mobile de la compassion et soutenir le soignant qui a pété un câble alors que les demandes de mort sont absolument marginales chez les personnes âgées.

Avortement, qui dit mieux?

J'ai participé avec plaisir à la 9ème marche pour la vie, qui a eu lieu à Paris dimanche 19 janvier 2014. Mission particulière, cette année : protester contre un projet de loi visant à réformer la loi Veil pour ouvrir encore plus grand s'il était possible l'accès à l'avortement et pour en faire un droit absolu, là où jusqu'à présent elle n'était qu'une dérogation au principe du respect de la vie.

La manifestation s'est parée aux couleurs de l'Espagne pour encourager et soutenir ce pays qui discute actuellement d'une loi exactement inverse à celle qui a malheureusement été adoptée entretemps en France. En effet, l'Espagne compte restreindre l'accès à l'avortement, prouvant bien que l'on peut toujours modifier ou abolir une loi humaine.

Il semble que nous ayons été plus nombreux que les années précédentes, même la police en témoigne ! Peut-être quelques manifestants anti-« mariage pour tous » qui ne venaient pas habituellement ont-ils pris conscience du lien qui unit les deux sujets. Lorsque l'on porte atteinte à l'embryon au sein de sa mère, on porte déjà atteinte à la famille, de la façon la plus grave qui soit. Et pourquoi se soucier du droit de l'enfant à avoir un père et une mère si on ne se soucie pas d'abord de son droit à vivre ? Cette déconstruction point par point de la famille est théorisée depuis longtemps

(il faut lire ces sinistres théoriciens, comme par exemple le Dr Pierre Simon : ça donne envie de se mobiliser !).

La marche pour la vie, c'est d'abord un témoignage, non seulement devant nos dirigeants, mais aussi devant tous nos compatriotes, que non, l'avortement n'est pas une chose normale, qu'il pose plus de problèmes qu'il n'en résout, que non, il n'est pas bon et naturel qu'une femme puisse supprimer l'enfant qu'elle porte et que non, il n'est ni bon ni naturel que toute une société l'y encourage au lieu de mettre tout en œuvre pour l'aider à accueillir le petit être qui s'annonce. C'est un rappel pour les consciences anesthésiées.

Cette année, les « hommes » (mouvement créé en réaction à celui des « femes ») nous ont soutenus par leur présence en nous offrant au terme de la marche le spectacle de quelques tableaux impressionnants destinés à illustrer notre cause.

Pour la première fois depuis longtemps (peut-être depuis le début ?), notre marche a été commentée dans tous les grands médias. Le contexte politique y a contribué sans doute, mais tant mieux ! Nous n'avons jamais trop de publicité !

Je remercie Dieu que tout se soit bien passé, car on pouvait redouter de virulentes contre-manifestations, justement en raison du contexte particulier dans lequel se déroulait la manifestation.

A l'année prochaine !

M. Ludwig

Droit à l'avortement : une opposition de façade

Le lendemain de la Marche pour la Vie, le Parlement débattait d'une nouvelle promotion de l'avortement, dans le cadre de la loi «égalité hommes-femmes». A la tribune, Jean-Frédéric Poisson soulignait bien les contraintes et pressions du mari, du concubin, de l'employeur, et même de la «morale» imposée par les avortistes, ces mêmes qui affirment que l'IVG n'est «jamais un acte banal», mais une «décision douloureuse», et que des femmes avortent «parce qu'elles n'ont pas le choix». C'était un bon angle d'attaque alors que le gouvernement voulait supprimer la notion de détresse de l'avortante. A plus forte raison, et c'était le sujet d'un autre amendement, fallait-il supprimer le remboursement (à 100%!) d'un acte qui deviendrait un droit relevant d'un «libre choix». Cette voie a été suivie par l'Autriche, et a été l'objet d'un référendum en Suisse. Si l'«opposition» a voté contre l'abandon de la notion de détresse (ce qui était une simple question de principe, puisque, suivant la loi de 1975, c'était l'avortante qui se déclarait elle-même en état de détresse), elle n'a pas osé affronter la pensée dominante, favorable à la loi Roudy de 1983, et seuls 7 députés ont soutenu l'initiative. On voit donc qu'il n'y a pas, pour le moment, d'intention de faire bouger les choses mais seulement des velléités de combat d'arrière garde.

Amendement pour le déremboursement de l'avortement : résultat des votes

Résultat global :

7 voix pour, 149 voix contre et 4 abstentions.

Les socialistes, écologistes, radicaux et communistes ont tous voté contre. Ils sont

cohérents, contrairement à l'UMP.

Députés UMP ayant voté pour :

Nicolas Dhuicq, Philippe Gosselin, MarcLe Fur, Yannick Moreau, Jean-Frédéric Poisson, Claudine Schmid

Députés UMP ayant voté contre, comme le PS :

Nicole Ameline, Claude Greff, Françoise Guégot, Christian Jacob, Gilles Lurton, Marie-Jo Zimmermann

Abstentionnistes :

Xavier Breton, Jean-Pierre Decool

A l'UDI, Jean-Christophe Fromantin s'est abstenu.

Jacques Bompard a voté pour et Marion Maréchal Le Pen s'est abstenue.

Mais pourquoi ce remue-ménage ?

Non mais franchement... quel besoin de faire tout ce remue-ménage et de réviser la loi Veil ??... L'IVG est banalisée de fait, depuis bien longtemps, et je ne connais aucun médecin qui demande à une femme de «justifier» de sa détresse ; à tort ou à raison puisque, tant que c'est inscrit dans la loi, on devrait donc s'enquérir de la situation, ce qui de toutes façons, quand nous le faisons, nous est violemment reproché par les féministes qui estiment que nous «culpabilisons» les femmes.

Alors que s'enquérir de la détresse des femmes n'est pas inutile quand on n'est ni inquisiteur, ni moralisateur. Dans mon expérience, le dialogue respectueux + le délai de réflexion ont permis de «sauver» (je mets le terme entre guillemets pour ne pas vexer les extrémistes pro-IVG car il y en a aussi) plusieurs grossesses, et par là même le rabibochage des couples concernés - qui m'en gardent d'ailleurs une solide reconnaissance. Quelques

belles histoires (très belles) seulement, c'est peu mais c'est mieux que rien, non ? On ne va quand même pas me les reprocher, alors que les principaux intéressés sont eux-mêmes ravis que j'aie fait «intrusion» dans ce qui, selon certaines féministes extrémistes, ne me «regardait pas» ?

A moins que cette révision de loi ne soit un prétexte pour supprimer le délai de réflexion ?... De toutes façons tout cela me semble mû par l'idéologie, et non par le bon sens.

Pour moi, l'IVG c'est comme l'euthanasie, dans le sens que c'est tellement plus facile (et moins coûteux) de régler les problèmes de façon radicale, que d'essayer d'aider les gens à trouver une autre solution.

(N.B. Je suis une femme)

Dr «aclmo», sur agora, le 20 janvier, 2014
- 18:02.

Nos activités

Soirée Pulse Paris.

Bien que largement âgés de plus de 35 ans, nous avons pu mettre un stand avec Expo-Vie à la soirée Pulse, le Samedi 30 Novembre 2013. La grande salle du Palais de la Femme était bondée. Les jeunes étaient venus pour une rencontre festive, et nous avons eu peu de contacts, mais nous avons témoigné par notre présence.

«Le comité PULSE tient à vous remercier pour votre participation à la soirée de samedi. Nous avons été bénis et encouragés par tout ce qui s'est passé. Estelle.»

Encouragements

Je bénis Dieu pour l'oeuvre qu'il vous donne d'accomplir et pour votre site. Que Dieu vous bénisse et vous donne les moyens nécessaires pour poursuivre son oeuvre.

Valérie A. (Martinique)

Je voulais envoyer quelque chose à l'Acpervie, mais j'aimerais que tu puisses l'utiliser pour le nouvel ordinateur, je prie pour que les voleurs soient rattrapés.

L.F.

Merci à vous tous qui avez réagi au vol de mon ordinateur (cambriolage-éclair, 3 minutes), qui conte-nait tout ce qui concerne l'Acpervie, ce qui explique le retard de cette Lettre 172, qui était en chantier. Le Seigneur a voulu nous dire que la vie de l'Association ne doit pas dépendre de l'ordinateur du Président, mais de la collaboration de tous. Mais gardez tout de même les courriels importants que je vous envoie : j'ai fait appel à vous pour reconstituer une partie des données (de 2012 et 2013), j'ai eu très peu de retours.

On espère en effet que l'ordinateur volé sera retrouvé, pour récupérer ces données.

Ne m'envoyez pas les Lettres de l'Acpervie (en PDF), je les ai toutes, et elles sont sur le site. Par contre, beaucoup en texte (brouillons) sont perdues, et c'est à partir de ces brouillons que je puis reprendre des extraits.

Dr Volff.

Calendrier

• Convention des Ministères, Grenoble.
Lundi 10 Mars 2014 - 19h00 - Mercredi
12 Mars 2014

Stand tenu par Michel et Jocelyne Ubeaud.

Pasteurs, responsables, anciens d'églises, nous serons heureux de vous rencontrer au 33 avenue de Vizille 38000 Grenoble.

• Congrès de l'Union Evangélique Médicale et Paramédicale, du 14 au 16 Mars à 91140, Villebon sur Yvette, Centre de retraite des pères Lazaristes, 7 rue du Baron de Nivière. «La foi chrétienne à l'épreuve de la laïcité». Stand de l'Acpervie.

• Rencontre annuelle des oeuvres du CNEF: 20 Mars à Lyon.

• Aglow International France vous invite à sa prochaine convention nationale qui aura lieu du 11 au 13 avril 2014 au Centre Athanor à Montluçon. Stand Expo-Vie.

Contacts ACPERVIE

www.acpervie-sos-maternite.org

<http://www.facebook.com/ProtestantsProVie?ref=nf>

webmaster@acpervie-sos-maternite.org

Par TELEPHONE ou COURRIER

Fondatrice : † Mme Lucie Olivier

Président : **Dr François Volff**
ACPERVIE, 1 Hameau des Loges, 95670 MARLY LA VILLE
Tél - Fax : 01 34 72 87 67

Vice-Présidents : **M. Michel Ubeaud** délégué pour la PACA et chargé du site
internet: webmaster@acpervie-sos-maternite.org
Mlle Lesley Fickett

Secrétaire : **Mlle M. Ludwig**

Secrétaire adjoint : **M. le Pasteur Jean-Pierre Blanchard**

Trésorière : **Mme Jacoba Volff**

Membres du C.A. : **MM les Pasteurs J. Pira** (délégué pour le Nord Pas-de-Calais, jean.pira@dbmail.com), **Steve Baughman**, **Mme Marie-Noëlle Bernadet** (déléguée pour le Sud-Ouest, mngarriga@hotmail.fr), **Mme Yvette Cuendet** (déléguée pour la Savoie 502 Le Chenillon 73 2000 Cesarches), **M. José Cuendet**

Chargées de SOS-MATERNITE Service d'Aide aux Femmes Enceintes

SAFE 29	Brest	06 72 13 21 91
SAFE 33	Bordeaux (Gironde)	05 56 45 24 79
SAFE 64	Bayonne	05 59 38 87 78*
SAFE 88	Vaudeville (Vosges)	03 29 34 49 27
Antenne amie:		
Femmes enceintes en difficulté	Valence (Drôme)	06 67 86 06 31

* Ce SAFE assure la délégation de l'Acpervie pour le Sud-Ouest

TALON A RENVOYER A **L'ACPERVIE - SOS MATERNITE**

1 Hameau des Loges, 95670 MARLY LA VILLE

Mme, Melle, M. Prénom.

Adresse

Profession Date naissance

Date : Signature : Courriel :

Je désire soutenir l'action de l'ACPERVIE.

Je déclare avoir accepté Jésus-Christ comme mon seul seigneur et sauveur et j'adhère à l'Association

Je verse ma cotisation annuelle : 10 € - Associations : 16 € - Jeunes <25 ans : 5 €

Je m'abonne ou me réabonne à la LETTRE de **L'ACPERVIE** 12 €

Abonnement par courriel **seul** 8 €

Cotisation + abonnement à la LETTRE de **L'ACPERVIE** 20 €

Je m'intéresse à la mise en place d'un **S.A.F.E.** et souhaite entrer en contact.

Je verse en outre un don ponctuel de €, régulier de €

VEUILLEZ M'ADRESSER : (*prix port compris, sauf mention*)

. . . livre(s) **Le traumatisme post avortement**, Dr F. Allard et J-R Fropo (15 €)

. . . livre(s) **Une saison pour guerir** Pour aider celles qui vivent le traumatisme post avortement, L Freed et P-Y Salazar, 242 p. (10 €)

. . . livret(s) **Au fait, qui suis-je ?** Les embryons prennent la parole. Dr. P. Antonioz (15 €)

. . . livre(s) **L'avortement m'a fait mal** de Maureen Long (12 €)

. . . livre(s) **Une vie en pieces** de Lee Ezel (13 €)

. . . livre(s) **Garde-le**, témoignage d'une jeune femme avortée, 121 p., (7,40 €)

. . . livre(s) **L'avortement** D. Rivaud & A. Lukasik (8,8 €)

. . . livre(s) **Ton prodigieux départ dans la vie**, les 9 mois in utero en 34 p. (photos, textes, dessins). Une page sur l'adoption. Pour les 8-12 ans. Ed. Vida. (8,95 €)

. . . brochure(s) **La vie humaine, la première merveille** 31p. (2 €)

. . . vidéo(s) **Le cri silencieux** Dr Bernard Nathanson (18 €, en DVD 15 €)

. . . vidéo(s) **La vie humaine, la première merveille** (libre participation. idem en DVD)

. . . Foetus 10 semaines, plastique rose (2,3 € - qtés : nous consulter)

. . . livre(s) **La vérité sur l'avortement aujourd'hui** Sabine Faivre (144 p., 13 €)

. . . **Aime la vie, défends-la** - Réponse aux questions/pb des jeunes (5,3 €)

. . . **Ma chance d'exister..** . . brochure avec photos couleurs (3 €)

. . . **Petits pieds** (insigne - 2 €)

. . . **Le livre blanc de l'avortement** - Collectif «30 ans ça suffit» (10 €)

. . . **Le Syndrome Post Avortement** - Dr. Volff, Version médicale, papier (1,5 €)

. . . **Lois Veil-Aubry sur l'avortement** (2,4 €)

. . . livre(s) **Fin de vie** - Dr Jean-Yves Comelli, 41 p (3,20 €) + port.

Posters 28 x 43, sous cylindre carton (2 €)

. . . **Oeuf d'aigle** . . . **Requin (l'endroit le plus dangereux ?)**

. . . **Rose (la culpabilité n'est pas nécessaire)**

Ci-joint mon règlement à l'ordre d'ACPERVIE